

DECISION DU PRESIDENT
N° D-2023/160

Assainissement - Tourville-sur-Odon - Route de Baron - AESN demande de subvention

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE URBAINE

Dans le cadre des travaux de réfection de voirie de route de Baron à Tourville-sur-Odon, la communauté urbaine Caen la mer envisage la réalisation de travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées entre la route de Bretagne et le chemin des Carrières. Les inspections télévisées réalisées sur ce réseau témoignent en effet de son mauvais état.

Cette opération est évaluée à 124 950 € HT.

Cette opération est subventionnable par l'Agence de l'Eau Seine Normandie dans le cadre de son 11^{ème} programme.

VU l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation d'attribution du conseil communautaire au président,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de solliciter l'Agence de l'Eau Seine Normandie ou tout autre organisme pour subventionner cette opération au taux le plus élevé.

ARTICLE 2 : monsieur le directeur général des services de la communauté urbaine Caen la mer est chargé de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : La présente décision sera intégrée au registre des délibérations et il en sera rendu compte au conseil communautaire.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Caen, le 10 octobre 2023

Transmis à la préfecture le **11 OCT. 2023**
Identifiant de l'acte
Affiché le **11 OCT. 2023**
Exécutoire le **11 OCT. 2023**
Notifié le


Le Président,
Joël BRUNEAU



